



Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat
intercommunal de L'agglomération de Foix-Varilhes

Arrêté le
21/05/2025

Approuvé le
25/02/2026

PIECE DU
PLUI-H
N° 3.2.31

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE COS

LEGENDE

Prescriptions

- Emplacements réservés (L151-41)
- Cœurs commerciaux (L151-16)
- Linéaire commercial (L151-16)
- Changements de destination (L151-11)
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Lignes de crête à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Eléments du paysage en zone urbaine à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Espaces boisés classés (L113-1)
- Abords des cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Alignement de haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

Périmètres des orientations d'aménagement et de programmation

- Sectorielles
- Optimisation foncière
- STECAL

Autres

- Zone de vigilance sur les limites communales

Zones urbanisées & à urbaniser

Limites de zone

- Zones urbanisées
- UAc
- UAF
- UAh1
- UAh0
- UB1
- UB2
- UC1
- UC0
- UE
- UTF
- UTf
- UTs
- UXa
- UXc
- UXm
- UXi

Zones à urbaniser

- AUB1
- AUB2
- AUE
- AUXc
- AUXm
- AUXi
- AUTH
- AU0

Zones naturelles & agricoles

- Zones naturelles
- N1
- NtNb
- NL
- Ngdv
- NE
- NC
- NJ
- Nt
- Nx

Zones agricoles

- A1
- AtNb

N Echelle : 1 / 5000